

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de ce service applicable aux usagers de la cantine scolaire de l'école primaire d'Onnion à dater du 01 septembre 2025.

Le conseil municipal,

Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire qui prendra effet à dater du 01 septembre 2025 (annexe 1).

AUTORISE Monsieur le Maire à suivre la bonne application du présent règlement.

Ainsi fait et délibéré le 24 juin 2025

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

GERVAIS Jean-claude



Le Maire,

GERVAIS André

